



PROJET ASSOCIATIF

2021 – 2026

Notre projet associatif 2021-2026

Forte de son expérience, l'APEI de Kerchêne le Fourniller agit pour soutenir les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs proches. Attachée à ses valeurs elle s'est forgé un socle de compétences solides qui lui permet de proposer une offre de prestations de qualité et d'être une structure ressources pour le territoire. L'APEI a un partenariat fort avec ses financeurs pour développer l'offre de service au bénéfice des personnes.

L'évolution de la société, la diversité des profils accueillis, l'affirmation du droit à l'autodétermination et du rôle des aidants, la volonté partagée d'une meilleure ambition inclusive les nouveaux métiers qui émergent demandent à l'APEI de Kerchêne le Fourniller, au-delà de ses qualités de gestionnaire, d'être innovante en osant aller encore plus loin.

Les nombreuses personnes en attente de solution exigent de l'APEI de Kerchêne le Fourniller de faire face à la nécessité d'accroître ses capacités d'accueil notamment pour les personnes vieillissantes.

Pour que chaque personne en situation de handicap puisse vivre son projet de vie, exerce sa citoyenneté et soit actrice à part entière de la vie locale, le renforcement d'un partenariat avec l'ensemble des institutions, organisations, collectivités locales et autres acteurs associatifs, est indispensable.

Le projet associatif incarne la dynamique d'inventivité et de participation qui règne au sein de l'APEI de Kerchêne le Fourniller. Il prend acte également des nouvelles attentes et des nouveaux défis que connaît le champ du handicap sous l'impulsion des personnes en situation de handicap, de leurs proches et des pouvoirs publics.

Ainsi, le projet associatif invite l'ensemble des acteurs de l'APEI de Kerchêne le Fourniller mais aussi tous les partenaires, associations et citoyens engagés qui partagent nos combats, à se mobiliser autour de cinq orientations que vous pouvez découvrir dans le document annexé.

- **Offrir une place pour chacun**
- **Favoriser toujours l'inclusion**
- **Maintenir et développer le lien social**
- **Accompagner l'avancée en âge**
- **Développer la vie associative et l'engagement associatif.**

Alors mettons en œuvre ensemble notre projet pour les cinq prochaines années.

Pierre BILOT

Président

Article 19 – Autonomie de vie et inclusion dans la société Les Etats parties reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour (...) leur faciliter la pleine jouissance de ce droit, ainsi que la pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant (...) à ce qu'elles aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier. (...) Extrait de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007, ratifiée par la France par la Loi N° 2009 - 1791 du 31 décembre 2009

Notre histoire

Erigée en association le 20 juin 1973 et déclarée à la Préfecture du Vaucluse sous le n° 3461 sous l'intitulé « ADAPEI DE VAUCLUSE, Section de Bollène.

En mars 1979, des parents se réunissent pour se constituer en « ADAPEI D'AVIGNON ».

En juin 1993, cette association devient « APEI DE KERCHENE »

Le 13 juillet 2007, suite à la fusion de « l'AGAPES de Bollène » et de « l'APEI DE KERCHENE », il est créé « l'APEI DE KERCHENE LE FOURNILLER » déclarée à la Préfecture du Vaucluse sous le numéro 1534.

Nos valeurs

L'action de l'APEI DE KERCHENE LE FOURNILLER s'inscrit dans les valeurs communes du mouvement national de l'UNAPEI. Elle tend à assurer dans une vision humaniste le respect et la considération de toute personne en veillant et en soutenant au niveau nécessaire son inclusion dans la société et l'effectivité de ses droits. Nous considérons comme universelles les valeurs :

- De liberté : elle permet l'exercice des droits naturels de chaque personne, chacun disposant de ces mêmes droits,
- D'égalité : tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs, sans distinction de naissance ou de condition, dans le respect de la dignité de chacun,
- De fraternité : nous agissons chacun dans l'entraide et la solidarité.

L'APEI DE KERCHENE LE FOURNILLER est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire dans le territoire. Conscients de la responsabilité sociétale de notre

association, nous agissons dans une logique de responsabilité et de développement durable. Cet enjeu recouvre : le respect des droits de l'Homme le respect des droits civiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et de droit au travail, la prévention des discriminations, la prise en compte de l'ensemble des intérêts des usagers et de leurs familles, la prise en compte des besoins du territoire en matière de santé, d'éducation, d'accès à la culture, de développement des compétences et d'emploi, la sensibilisation et la valorisation des parties prenantes la préservation de l'environnement.

Nos orientations politiques

1. Nous mettons en œuvre une gouvernance, forte de valeurs partagées, tournée vers l'innovation, le progrès et le développement durable.
2. Les enjeux : Nous agissons dans une grande cohérence entre valeurs et actions au service des personnes accompagnées : c'est notre responsabilité sociétale à l'égard de toutes nos parties prenantes.
3. Nos stratégies et actions prioritaires : Nous œuvrons à un management par la qualité fondée sur les piliers de la RSE : développement durable, progrès social, efficacité économique, préservation de l'environnement.
4. Nous veillons constamment à la conformité aux lois et à la loyauté des pratiques. Nous mettons en place les indicateurs de pilotage avec les marqueurs de nos politiques et notamment de l'évolution de notre offre : actions d'inclusion, actions préventives, préservation du bien-être de tous et de nos valeurs communes.
5. Nous renforçons nos compétences en formant et promouvant l'accueil de nouveaux administrateurs bénévoles. Nous informons toute personne désireuse de contribuer à la vie associative qu'elle peut adhérer à l'association, être éligible à son Conseil d'administration conformément à nos statuts.
6. Notre communication s'appuie sur une stratégie, des opérations et des supports renouvelés en direction de l'ensemble de nos parties prenantes et de la société civile.

7. **Nous diversifions nos ressources dans la mobilisation des forces vives du territoire pour renforcer la mise en œuvre de nos politiques et nos actions.**
8. **Nous nous inscrivons dans une logique de collaboration renforcée avec nos partenaires de l'UDAPEI 84 pour jouer un rôle actif dans la définition d'une entité de coopération forte, porteuse de nos valeurs partagées au service des personnes accompagnées.**
9. **Nous considérons que toute personne doit pouvoir faire ses choix de vie et exercer pleinement sa citoyenneté dans un cadre inclusif et accessible.**
10. **Nous nous inscrivons historiquement dans la notion de droits culturels permettant à chacun l'accès aux pratiques culturelles et artistiques.**
11. **Nous renforçons l'autodétermination. Nous orientons les projets d'établissement et de service vers l'inclusion sociétale. Nous sensibilisons et formons à la promotion des droits. Nous favorisons la construction et le maintien du lien social autour des personnes (pairs, voisins, famille, ...). Nous informons les personnes, les familles, les délégués à la tutelle des dispositifs de protection afin d'adapter la mesure à la situation (mesure d'accompagnement social personnalisée, ou judiciaire, habilitation familiale, curatelle, tutelle).**
12. **Nous garantissons l'accès aux soins à toutes les personnes que nous accompagnons (soins courants, consultations spécialisées, télémedecine, conventions socles avec les Centres hospitaliers ...). Nous mettons en œuvre une réflexion éthique constante et nous nous appuyons sur la Charte Romain Jacob.**
13. **Nous poursuivons l'évolution de notre offre de service pour promouvoir une logique de parcours. Nous ouvrons le champ des possibles pour des réponses adaptées, innovantes et diversifiées. Nous développons une offre nouvelle d'habitat inclusif, y compris en transformant les structures existantes vers ce mode d'habitat. Nous structurons et coordonnons des plateformes de services.**
14. **Nous renforçons les compétences en matière de coordination de parcours et d'accompagnement de projet.**
15. **Nous adaptons les outils de communication : numérique, écriture en Facile à lire et à comprendre (FALC)**

16. Nous initions une assistance au projet de vie en lien avec les familles. Nous confortons et diversifions nos offres de répit à destination des aidants. Nous veillons à des réponses adaptées à la situation et à l'âge de chaque personne accompagnée.
17. Nous agissons en amont en renforçant notre politique de prévention. Notre projet de santé intègre une politique globale de cohérence respectueuse de la personne, s'appuyant sur une démarche éthique globale. Nous soutenons la participation active de la personne à sa santé. Nous favorisons la mobilisation physique. Nous veillons à une bonne qualité nutritionnelle. Nous agissons sur la réduction des risques externes. Nous soutenons un parcours de soins adapté de manière à éviter les ruptures et à limiter les hospitalisations. Nous mobilisons nos partenaires du territoire dans cette stratégie. Nous favorisons et accompagnons la pratique sportive.
18. Nous développons un projet culturel fort. Nous portons une dynamique culturelle au sein du projet associatif global, au cœur des projets de services et des projets personnalisés. Nous favorisons ainsi l'épanouissement des personnes dans l'exercice de leurs droits culturels au sein de la cité. Nous soutenons l'accès à la culture et aux pratiques culturelles. Nous développons l'accès aux pratiques sportives de loisir et de compétition. Nous favorisons l'expression des talents et des savoir-faire (ateliers créatifs). Nous encourageons la mixité dans les échanges sportifs et culturels pour un autre regard et participer au mieux vivre ensemble (espace d'échanges culturels et rencontres sportives).
19. Nous adaptons notre cadre de vie, nos espaces de travail, nos outils supports au service de chacun, personnes accompagnées, accueillies et professionnels. La transformation des modes d'accompagnement, le renforcement des accompagnements spécialisés nous obligent à une nouvelle ergonomie des cadres de vie et de travail ; les évolutions numériques et écologiques impliquent de même, de renouveler les modes opératoires. Nous proposons des outils numériques de communication, d'apprentissage, d'accompagnement éducatif adaptés aux situations (tablette tactile, applications smartphone, tableau numérique interactif, ...) Nous mettons en place un schéma directeur des systèmes d'information au service de notre projet et des besoins professionnels (logiciels métiers, expertise et veille technologique, ...) Nous adaptons l'ergonomie des espaces de vie et les dotons des aides techniques performantes au plus près des besoins des personnes (rails de transfert, équipements ergonomiques des salles de bain, des espaces communs, ...)

20. Nous renforçons la transition écologique : gestion des énergies, des transports, des déchets, de l'alimentation, de pratiques d'achats tenant compte des conditions sociales, économiques et environnementales de leur production. Nous communiquons, sensibilisons et formons à l'accompagnement de ces évolutions (usagers, résidents, salariés, partenaires). Nous encourageons toutes les initiatives internes en termes de développement durable.

Les moyens

Afin d'apporter une compensation au handicap favorisant l'autonomie, l'Association met en œuvre ou participe à un ensemble de dispositifs dans le Vaucluse et au-delà en fonction des projets. Parmi ceux-ci l'Association s'est dotée d'établissements et service afin de pouvoir apporter une réponse la plus adaptée possible à la personne déficiente intellectuelle.

- Les établissements et services liés à l'habitat :

FOYER D'HEBERGEMENT (F.H.) BOLLENE 41 places

SERVICE d'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE (S.A.V.S.) 28 places

- Les établissements de travail

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE AU TRAVAIL (ESAT)

Unité de Bollène 75 travailleurs

Unité de Laplaud 56 travailleurs

- Les établissements de types foyer

FOYER DE VIE (F.V.) 28 places

ACCUEIL DE JOUR (F.V.) 6 places

FOYER D'ACCEUIL MEDICALISE (F.A.M.) 15 places

- Les ressources humaines

L'APEI DE KERCHENE LE FOURNILLER a recours à des professionnels qu'elle recrute en fonction des besoins et des compétences.

Elle met en œuvre une véritable gestion des ressources humaines en favorisant la communication, la formation, et en reconnaissant les salariés comme des acteurs du projet associatif.

La politique Ressources humaines assurée par le Direction des Ressources Humaines relève d'un enjeu stratégique majeur au sein de l'Apei de Kerchêne le Fourniller. Elle est résolument tournée vers le capital humain et fonde son action sur trois principes fondamentaux :

- Bienveillance
- Exigence
- Ambition

Le principe de bienveillance s'inscrit dans une démarche humaniste assumée tant au niveau managérial pour conjuguer bien-être individuel et performance économique de l'Association, qu'au niveau des professionnels dont l'action au quotidien se doit d'être nourrie par une autre idée de notre responsabilité individuelle et collective en termes d'accompagnement, de bientraitance et de lutte contre la maltraitance.

De ce principe découle celui de l'exigence ; exigence du respect des devoirs et obligations de chacun dans l'exercice de nos métiers dont la nature et l'objet engage notre responsabilité humaine et sociétale.

Enfin l'ambition, notre ambition/volonté à porter ensemble des projets innovants qui répondent aux besoins comme aux souhaits des personnes handicapées que nous accompagnons ; en corrélation avec la politique publique sur le handicap et les attendus de nos financeurs. Chacun des acteurs de l'Apei de Kerchêne le Fourniller partage une vision commune de la place de l'Humain dans la société et de l'acceptation des différences et des singularités.

Notre politique RH est fondée sur des valeurs humanistes et sociales, promues par l'Association dans l'objectif de développer :

- ° la culture d'entreprise
- ° le transfert des compétences

- ° la diversité des recrutements en lien avec l'évolution nécessaire de nos plateaux techniques au regard des dispositifs d'accompagnement de nos établissements
- ° la sécurité des salariés comme la conciliation des temps de vie professionnelle / vie privée
- ° la fidélisation et la sécurisation des salariés
- ° les perspectives d'évolution (identification des talents)
- ° le dialogue social
- ° la mobilité interne

Nous promouvons un management participatif et réfléchi, fondé sur les orientations et la politique stratégique de l'association, valorisé et partagé avec et par les salariés ; ainsi qu'une gestion des RH adaptée aux enjeux du secteur en lien avec la société dans son ensemble.

AU 1^{er} janvier 2021 : 192 salariés

Le fonctionnement associatif

Il existe au sein de l'association, personne morale, deux appareils :

- Un appareil politique constitué des responsables associatifs élus par l'Assemblée Générale.
- Un appareil technique et stratégique piloté par un directeur général et constitué de collaborateurs salariés dirigés par un directeur général, nommés par l'appareil politique et au service de celui-ci, et qui fonctionne selon les règles de la hiérarchie.
- Le fonctionnement associatif répond à la notion de la triple expertise :

PARENTS, PROFESSIONNELS, USAGERS